



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réservistes

Question écrite n° 38683

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre de la défense au sujet de l'Union nationale des officiers de réserve (UNOR). L'UNOR joue un rôle essentiel dans le lien entre l'armée et la nation, le recrutement des volontaires, mais aussi l'aide à la vie civile. Toutefois, l'UNOR connaît des problèmes de recrutement qui, semble-t-il, s'aggraveront du fait de la réorganisation de la structure. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense est conscient du rôle tenu par l'Union nationale des officiers de réserve (UNOR) dans le maintien du lien entre la nation et ses armées, et de l'aide qu'elle apporte dans le cadre du recrutement et de la reconversion des jeunes engagés. À ce titre, l'UNOR fait partie des associations agréées par le ministère et siège au conseil supérieur de la réserve militaire. De plus, afin de renforcer encore son audience et sa représentativité, le ministère a soutenu avec succès la candidature de l'UNOR au Conseil national de la vie associative. Par ailleurs, il lui apporte son soutien pour certaines de ses activités. Pour autant, l'UNOR est un organisme de droit privé auquel incombe le recrutement de ses adhérents. Fédérant plusieurs dizaines d'associations d'officiers de réserve, l'UNOR reste tributaire du succès rencontré par ses différentes composantes pour maintenir ou augmenter ses effectifs. Leur baisse actuelle est directement liée à la professionnalisation des armées, qui s'est accompagnée d'une diminution du nombre de réservistes et d'une désaffection des plus jeunes pour les associations traditionnelles. Il appartient donc à l'UNOR, ainsi qu'aux associations qui la composent, de faire évoluer leurs structures et leur mode de fonctionnement pour mieux répondre à l'attente de la nouvelle réserve et recruter ainsi de nouveaux adhérents. Pour sa part, le ministère de la défense prendra des dispositions pour faciliter l'accès des jeunes réservistes aux informations concernant les associations.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38683

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3238

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4465